



Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27/05/2021

ID : 063-200071199-20210511-2021\_80-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 4 mai 2021  
Date d'affichage : 4 mai 2021

### SEANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Christelle CHAMPOMIER, André DEMAY, Stéphane HOUSIER, Stéphane BARDIN, Claude DENIER, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Claude RAYNAUD, Denis BEAUVAIS, Emilie GOURBEYRE, Françoise MECHIN-VERNIER, Yves RAILLIERE, Dominique TIXIER, Didier CHASSAIN, David DESPAX, Sandrine COUTURAT, Jean-Jacques MATHILLON, Nicole PEREZ, Patrice DARPOUX, Rémy PETOTON, Guillaume LAURENT, Gilles MAS, Michel GAUME, Bernard MANILLERE, Guy TIXIER, Brigitte BILLEBAUD, Roland GENESTIER, Pascal LABBE

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

#### Absents représentés :

#### Absents :

Pierre LYAN, Laurent PLANCHE

Secrétaire de séance : Rémy PETOTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-80 : ADOPTION DES TARIFS POUR LES NOUVELLES BORNES DE SERVICES  
CAMPING-CAR

#### Rapporteur : Bernard MANILLERE

La communauté de communes possède actuellement deux aires de services à Aigueperse et à Randan dont les équipements vont être renouvelés. A terme, une aire sera aménagée à Maringues.

Aujourd'hui, la tarification des services, que le monnayeur soit à jeton ou à pièce est de 2 € pour 100 litres d'eau (10 minutes) ou 1 heure d'électricité.

Les nouvelles bornes de services permettent de proposer un service plus complet.

Ainsi, la tarification pour l'utilisation de l'eau reste inchangée (2 € pour 100 litres, soit 10 minutes).  
L'utilisateur pourra choisir un temps différent d'accès à l'électricité sur la borne dédiée, ce qui nécessite une tarification adaptée aux services proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'approuver les tarifs suivants pour ses bornes de service camping-car (existantes et à venir) :

- 2 € pour un accès à 100 litres d'eau ;
- 10 € pour un accès à 12 h d'électricité ;
- d'autoriser le président à prendre toutes les décisions et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 27/05/2021  
Le président,

